

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
PUBLIC NOTICE FOR A COMING INTO FORCE OF BYLAW**

RÈGLEMENT : 2007-345-F

Modifiant le règlement 2007-345
constituant le comité consultatif en
urbanisme et ses amendements

BYLAW : 2007-345-F

Adopté le : 19 janvier 2021
Amending the bylaw 2007-345 and its
amendments establishing an urban
advisory committee

Adopted on : 19 janvier 2021

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau du secrétaire-trésorier de la *Municipalité du Canton de Potton*, sis au 2, rue Vale Perkins à Mansonville.

Ce règlement entrera en vigueur le jour même de sa publication.

All interested persons may consult said bylaw by presenting themselves at the Town office of the Municipality of the Township of Potton, located at 2, Rue Vale Perkins in Mansonville.

This bylaw becomes effective the day of its publication.

DONNÉ et signé à Mansonville, ce 11 mars 2021



Martin Maltais
Directeur général secrétaire-trésorier

MM\ca